PROJET RÉFÉRENT

Accessibilité cyclable des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : jalonnement des sites



OBJET DE L'OPÉRATION

Dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Cerema accompagne la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT) dans le pilotage et la mise en œuvre du jalonnement cyclable olympique. Ce dispositif de signalisation vise à orienter les athlètes, officiels et spectateurs entre les différents sites olympiques franciliens. Il répond à des enjeux essentiels de mobilité, de sécurité et d'expérience utilisateur, en garantissant des itinéraires clairs et sécurisés. Au-delà des Jeux, ce projet participe à promouvoir le vélo comme mode de transport durable et à renforcer la place de la mobilité douce dans la région francilienne. Il s'inscrit ainsi dans une démarche plus large de transition écologique et d'héritage olympique durable, favorisant une pratique du vélo pérenne sur le territoire.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

En amont des Jeux de 2024, la Région Île-de-France connaît une transformation majeure de ses infrastructures de mobilité, plaçant la mobilité active au cœur de sa stratégie. Le développement du réseau Vélo Île-de-France (VIF) illustre cette volonté de rendre les déplacements à vélo plus accessibles, sûrs et efficaces, tant pour les habitants que pour les visiteurs. Dans ce contexte, la DRIEAT devait disposer d'un jalonnement vélo cohérent, lisible et homogène sur l'ensemble des itinéraires reliant les sites olympiques. L'objectif : garantir la fluidité des déplacements, assurer la sécurité des usagers et valoriser l'image d'une capitale engagée dans la durabilité et la qualité de vie urbaine.
Le jalonnement vélo olympique représente ainsi un enjeu stratégique pour l'organisation des Jeux, mais aussi une vitrine du savoir-faire français en matière de mobilité durable.

CONTACT

✉ relation-clients-iledefrance@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Vélo, marche, accessibilité

LA RÉPONSE DU CEREMA

Pour répondre à ces enjeux, le Cerema a mis en œuvre une démarche structurée, reposant sur quatre grandes étapes:

1. Accompagnement méthodologique
   Une journée complète a été consacrée à l'accompagnement des équipes opérantes, comprenant une demi-journée de formation et une demi-journée de travail sur le terrain, afin de partager les bonnes pratiques en matière de jalonnement cyclable.
2. Conception des plans de jalonnement
   Le Cerema a élaboré les plans des itinéraires cyclables reliant Paris aux sites olympiques de l'Ouest parisien, notamment Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines.
   Le bureau d'études INDDIGO, en sous-traitance du Cerema, a pris en charge la conception des autres itinéraires.
3. Accompagnement technique des équipes de terrain
   Les experts du Cerema ont assuré la relecture et la vérification des plans de jalonnement, ainsi qu'une assistance téléphonique ponctuelle pour répondre aux besoins opérationnels rencontrés sur le terrain.
4. Partage et valorisation des résultats
   Des temps d'échanges ont été organisés avec les équipes de coordination des collectivités territoriales pour présenter les résultats, valider les choix techniques et garantir une mise en œuvre homogène et cohérente du jalonnement sur l'ensemble du territoire concerné.

Pourquoi le Cerema ? En tant qu'expert national reconnu dans le domaine du jalonnement cyclable, le Cerema contribue également à l'évolution de la doctrine et de la réglementation. L'établissement a notamment participé à l'expérimentation de nouveaux signaux routiers aujourd'hui intégrés à la réglementation nationale (
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049573457)
Chiffres clés:
12 sites olympiques et paralympiques à jalonner
Environ 800 panneaux installés
Plusieurs centaines de km à vélo pour les équipes du Cerema et INDDIGO

LE CLIENT / PARTENAIRE

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT)
Eliott VARON
Adjoint au chef du Service, chef du Département de la mobilité et de la logistique
Service politique des transports
eliott.varon@developpement-durable.gouv.fr

LE CALENDRIER

Janvier 2024 à Juin 2024

PARTENAIRES

Ève MAUVILAIN
e.mauvilain@inddigo.com
Territoires, aménagement & mobilités
INDDIGO

PILOTE DU PROJET

Direction du Cerema Ile de France
Dan MAGNAN-CESARETTI
Référent Territorial Mobilités